

ANNEXE 3 : Liste des types d’habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32035 – “ La Fagne entre Bailièvre et Robechies ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d’habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l’estimation de leur état de conservation ; les types d’habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l’évaluation de l’importance du site pour assurer la conservation des types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII et des espèces d’intérêt communautaire de l’annexe IX et des espèces d’oiseaux de l’annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d’habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l’échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32035 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site comprend un ensemble de prairies et quelques rares zones forestières situées dans la dépression fagnarde à l’ouest du lac de Virelles. Il présente un ensemble de prairies pâturées et quelques unes fauchées, encore bien ceinturées par des haies, habitats typiques des traquets pâtre et tarier (*Saxicola torquata* et *rubetra*). Quelques reliquats de pelouses calcaires sont également présents.

A. Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	16,75 ha	C	
91E0*	4,39 ha	C	UG 7
6510	3,69 ha	C	
6430	1,40 ha	C	
3260	0,86 ha	C	
3150	0,38 ha	C	
6210*	0,19 ha	C	UG 2
9160	0,03 ha	C	

Légende : EC : estimation de l’état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d’abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l’habitat naturel d’intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) (*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			P	1-10 i	-
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire		1-2 i			-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		1-2 i			-
A073	Milvus migrans	Milan noir		1-3 i			-
A074	Milvus milvus	Milan royal				0-1 i	-
A094	Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur				0-1 i	-
A122	Crex crex	Râle des genêts		0-1 p			-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			P	P	-
A193	Sterna hirundo	Sterne pierregarin				0-1 i	-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	1 p				-
A275	Saxicola rubetra	Tarier des prés				P	-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		8-10 p			-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise			0-1 i		-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32035 – “ La Fagne entre Bailièvre et Robechies ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN